

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-05 du 26 mars 2018 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830257S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. François HEBERT est nommé directeur général chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang à compter du 3 avril 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 mars 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS